

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2014**

DATE DE CONVOCATION : 15 AVRIL 2014

DATE D'AFFICHAGE : 15 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 AVRIL à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël DURAND, Maire.

Etaient présents :

MM L. AYRAL, T. VILLETTE Adjoints,
MM et Mmes, A. BERTRAND, DURAND Jérôme, F. FOUREAU, M. LECLERC, MICHEL
Claude, A. OUDOT DE DAINVILLE, R. SIMONEAU, T. VILLETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. M. CHARRON (pouvoir Joël DURAND)

Nombre de conseillers :

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 10

VOTANTS : 11

Madame Réjane SIMONEAU a été élue Secrétaire

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Après avoir présenté le compte administratif 2013, Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur Michel LECLERC.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2013, dont les montants sont identiques au compte de gestion dressé par le Percepteur et qui fait ressortir les excédents suivants :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	271 935.31 €
RECETTES	299 683.64 €
EXCEDENT 2012	131 242.68 €
EXCEDENT DE CLOTURE 2013	158 991.01 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	67 345.53 €
RECETTES	5 554.24 €
EXCEDENT 2012	64 781.84 €
RESTE A REALISER DEPENSES	0.00 €
EXCEDENT DE CLOTURE 2013	2 990.55 €

EXCEDENT GLOBAL 2013 161 981.56 €

COMPTE DE GESTION 2013

Le compte de gestion 2013 du receveur municipal est conforme aux écritures du compte administratif 2013 de la commune.

Le Conseil Municipal approuve par conséquent le compte de gestion 2013 du receveur.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'excédent d'investissement du budget de la commune 2013 d'un montant de 2 990.55 € sera imputé dans son intégralité au compte 001 du budget primitif 2014.

L'excédent de fonctionnement du budget de la commune 2013 d'un montant de 158 991.01 € sera imputé dans son intégralité au compte 002 du budget primitif 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

TAUX 2014 DES 3 TAXES LOCALES

Le Maire propose au conseil municipal une augmentation de 4.00 % des taxes locales.

TAXE D'HABITATION	7.87
FONCIER BATI	9.30
FONCIER NON BATI	52.38

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS

Sur proposition du Maire, les subventions pour l'exercice 2014 sont réparties comme suit :

CDE	900.00 €
CCAS	268.90 €
UNC	100.00 €
ALSO	600.00 €
CAMPAGNOLE/CAT GYM	120.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	1660.00 €
LES P'TITS LOUPS	3000.00 €
A DISPOSER EN COURS D'EXERCICE	150.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote les subventions.

BUDGET PRIMITIF 2014

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2014.

Le budget primitif 2014 s'équilibre en dépenses et en recettes, à la somme de :

<u>FONCTIONNEMENT</u> :	426 405.01 €
<u>INVESTISSEMENT</u> :	105 158.06 €
<u>BUDGET TOTAL</u> :	531 563.07 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2014.

QUESTIONS DIVERSES

Fête des voisins

La fête des voisins aura lieu le 23 mai 2014. Elle sera organisée dans chaque quartier.

Elections Européennes dimanche 25 mai 2013

PERMANENCE DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 25 MAI 2014

8 H 00 - 11 H 00	Joël DURAND	Béatrice GONTIER	Réjane SIMONEAU
11 H 00 - 14 H 00	Arnaud BERTRAND	Jérôme DURAND	Anne OUDOT DE DAINVILLE
14 H 00 - 17 H 00	Michel LECLERC	Claude MICHEL	Michel CHARRON
17 H 00 - 20 H 00	Thierry VILLETTE	Franck FOUREAU	Joël DURAND

Communauté de Communes du Pays Houdanais – CCPH

Thierry VILLETTE informe le Conseil Municipal que le 16 Avril 2014, le Conseil Communautaire de la CCPH a été installé.

Les 16 membres du bureau qui ont été élus sont les suivants :

Mesdames ELOY, HOURSON et JEAN,
Messieurs DUVAL, FEREFIE, MANSAT, MARMIN, ASTIER, MYOTTE, BAUDOT,
ROULAND, BAZIRE, TETART, DE BROISSIA, TONDU et VAN DER WOERD.

La Présidence de la CCPH a été à nouveau confiée à M. MANSAT.

Il a été proposé et adopté l'installation de 6 Vice-Présidents au lieu de 7 dans un souci d'économie.

Les personnes ainsi élues sont les suivantes :

1ère Vice-Présidente : Mme. ELOY
2ème Vice-Présidente : Mme. JEAN
3ème Vice-Président : M. ROULAND
4ème Vice-Président : M. MYOTTE
5ème Vice-Président : M. ASTIER
6ème Vice-Présidente : M. HOURSON

La commission d'appels d'offres sera composée des membres élus :

- Mmes AUBEL et ELOY ainsi que M. ASTIER en tant que titulaires
- MM. DE BROISSIA, TONDU et VAN DER WOERD en tant que suppléants

La commission des finances sera composée des membres élus :

- M. MANSAT en qualité de Président de cette commission.
- Mme AUBEL et MM. ASTIER, BAUDOT, DUVAL, VAN DER WOERD, MARMIN, MYOTTE et TONDU en qualité de membres

Les autres commissions qui seront mises en place sont définies comme suit :

- INFORMATION – COMMUNICATION
- DEPLACEMENTS
- SPANC
- COOPERATION DECENTRALISEE
- SERVICE A LA PERSONNE – ENFANCE – JEUNESSE
- SCOLAIRE
- VOIRIE –PISTES CYCLABLES
- BATIMENTS – PISCINE
- DEVELOPPEMENT- ECONOMIQUE – COMMERCE – EMPLOI- TOURISME – CHEMINS VERTS
- VIE ASSOCIATIVE - ANIMATION CULTURELLE & EVENEMENTS D’INTERET COMMUNAUTAIRE – SPORT – CULTURE
- RIVIERES & RUISSELLEMENTS
- RESEAU DES MEDIATHEQUES
- NUMERIQUE
- CHARTE PAYSAGERE

Il est demandé à chaque commune de proposer des membres du Conseil Municipal avant la réunion de vote du budget du 29 Avril 2014.

Finances

Les deux emprunts en cours vont être renégociés.

La commune rencontrera avant l’été l’Agence Départementale d’Aide aux Communes afin de faire un bilan financier du dernier mandat et de faire un état sur la capacité d’investissement pour les années à venir.

Des économies seront faites sur des postes comme la pose et dépose des décors de Noël, l’égavage des arbres et des haies...

Ces travaux seront effectués par le Conseil Municipal.

Ecole

Application de la réforme des rythmes scolaire à la prochaine rentrée scolaire :

Lydie AYRAL fait un point sur les actions effectuées par la Commission scolaire concernant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Elle précise que la Commission scolaire d’Osmoy a souhaité retravailler le projet d’organisation du temps scolaire proposé par l’ancienne équipe municipale, en collaboration avec les différents acteurs du dispositif : les représentants des parents d’élèves, les élus de Saint Martin des Champs, l’équipe enseignante, l’équipe municipale d’Osmoy, le centre de loisirs des P’tits loups.

Elle expose la nouvelle proposition d'emploi du temps ci-dessous :

LUNDI	Osmoy	8h30	12h00	Pause méridienne Sieste petits à 13h30	14h00	16h30	Familles, garderie...
	St Martin	8h40	12h10	Pause méridienne	14h10	16h40	Familles, garderie...
MARDI	Osmoy	8h30	12h00	Pause méridienne Sieste petits à 13h30 APC 13h30 – 14h00	14h00 15h00	TAP 15h00/ 16h30	Familles, garderie...
	St Martin	8h40 12h10		Pause méridienne APC 13h30 – 14H00	14h10 15h10	TAP 15h10/16h40	Familles, garderie...
MERCREDI	Osmoy	8h30 11h30	Familles ou centre de loisirs				
	St Martin	8h40 11h40	Familles ou centre de loisirs				
JEUDI	Osmoy	8h30	12h00	Pause méridienne Sieste petits à 13h30	14h00	16h30	Familles, garderie ...
	St Martin	8h40	12h10	Pause méridienne	14h10	16h40	Familles, garderie ...
VENDREDI	Osmoy	8h30 12h00		Pause méridienne Sieste petits à 13h30 APC 13h30 – 14h00	14h00 15h00	TAP 15h00/16h30	Familles, garderie...
	St Martin	8h40	12h10	Pause méridienne APC 13h30 – 14H00	14h10 15h10	TAP 15h10/16h40	Familles, garderie...

Elle précise que la Commission scolaire souhaite la mise en place de TAP (temps d'activités partagés) de qualités permettant aux enfants du RPI de bénéficier d'activités éducatives et ludiques trois heures par semaine, réparties sur deux jours. Plusieurs prestataires ont déjà été contactés pour différentes activités : anglais, théâtre, arts plastiques, chorale.

Elle précise également que la Commission scolaire s'attache à limiter le cout que cette réforme va avoir sur le budget des familles mais que leur participation financière sera nécessaire. En effet, l'impact financier de cette réforme sur les deux communes du RPI est d'environ 15 000 euros. La Commission scolaire va ainsi s'attacher à définir un tarif le plus adéquat possible, qui pourrait être de 150 euros par enfant pour l'année scolaire, c'est-à-dire pour 3 heures de TAP sur 36 semaines. Un tarif dégressif sera proposé pour les familles scolarisant plusieurs enfants sur le RPI.

Suite à cet exposé, les membres présents précisent qu'il est préférable de mettre en place cette réforme dès la rentrée 2014-2015. En effet, malgré les récents mouvements nationaux, les élus estiment qu'il est temps d'avancer. De plus, les assouplissements annoncés précisent bien qu'aucune dérogation ne sera accordée quant à la date d'application du dispositif, c'est-à-dire septembre 2014. Aussi, les élus d'Osmoy ne souhaitant pas mettre en place cette réforme dans la précipitation et préférant œuvrer dès à présent, notamment pour formaliser le recrutement des intervenants.

Suppression d'une classe sur Osmoy

Lydie AYRAL fait un point concernant le risque de fermeture d'une classe sur l'école d'Osmoy. Elle précise qu'à ce jour 25 enfants sont inscrits pour la prochaine rentrée, alors qu'il en faudrait 34 pour éviter la fermeture.

La Commission scolaire a ainsi rencontré les représentants des parents d'élèves afin de faire un point sur les actions en cours et celles à mener pour éviter cette fermeture qui ferait qu'Osmoy deviendrait une « école maternelle » et non plus une « école élémentaire », les CP étant rattachés dans ce cas à l'école de Saint Martin des Champs.

Ainsi, plusieurs axes pour trouver des enfants pour le village ont été menés par les représentants des parents d'élèves et la Commission scolaire :

- contact avec les associations de parents d'élèves des villages alentours, notamment ceux qui ont classe le samedi (les parents pouvant préférer l'école le mercredi comme Tacoignières, Septeuil, Orgerus, Hargeville...),
- contact avec les assistantes maternelles de ces mêmes villages,
- distribution d'un mot dans le cahier des parents d'élèves,
- prochaine rencontre avec les élus d'Orgerus, commune qui semblerait avoir des classes très chargées,
- sensibilisation des familles pour éviter qu'elles scolarisent leur enfants en dehors du RPI.

La Commission scolaire tient à remercier tout particulièrement les représentants des parents d'élèves pour leur dévouement.

Travaux

Des travaux vont être effectués à l'école. Remplacement de 6 fenêtres par 6 fenêtres en aluminium dans la classe des CP et le dortoir (4 coulissantes et 2 fixes).

Pose d'une barrière de sécurité sur l'œil de bœuf du logement communal.

La séance est levée à 23 h 00

Pour copie conforme,
OSMOY, le 24 avril 2014
Le Maire,
Joël DURAND.

